



HAUTE-SAVOIE

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE PUBLIQUE DU 2 MARS 2026**

**DELIBERATION**

Conseillers en exercice : 24 - Présents : 16 - Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

**Date de convocation :** 24 février 2026

**Etaient présents :** Isabelle BASTID - Clément BERTA - Nathalie CHAPPET - Henri CHAUMONTET  
Amélie CONTAT-FONTAINE - Gérard DUGAVE - Anaïs DURET - Jean LACHAVANNE - Caroline LAMOUILLE  
Philippe MANDEREAU - Christelle MICHELIN - Mélanie OUVRY - Christophe SIBILLE - Philippe SIMONNET  
Brian SINICKI - Béatrice VALLEJO

**Etaient excusés :** Nathalie BOCQUET - Isabelle DUPANLOUP - Daniel JORDANOU

**Etaient absents :** Fabienne ALTER - Régis BLANC - Stephen MARTRES - Camille REMILLON  
David VERNEY

**Pouvoirs : 3**

Nathalie BOCQUET a donné pouvoir à Philippe SIMONNET  
Isabelle DUPANLOUP a donné pouvoir à Caroline LAMOUILLE  
Daniel JORDANOU a donné pouvoir à Béatrice VALLEJO

**Quorum : 13**

**Secrétaire de séance :** Amélie CONTAT-FONTAINE

**DEL N° 2026-021 – DOMAINE ET PATRIMOINE – VENTE DE LA PROPRIETE SITUEE 227, RUE DE LA GARE A IMAPRIM : APPROBATION**

Exposé de Isabelle BASTID, Adjointe à l'Urbanisme,

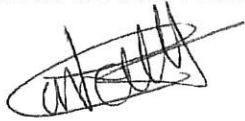
Vu le Code de la Construction, notamment ses articles L.290-1 et L.290-2,  
Vu la promesse de vente sous seing privé au profit d'IMAPRIM, signée le 11 décembre 2024,  
Considérant que la propriété sise 227 rue de la Gare et cadastrée section D n°33-34, a fait l'objet d'un portage par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF 74) depuis le 21 décembre 2018, et aussi d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) au sein du Plan Local d'Urbanisme,  
Considérant la délibération 2024-111 du 9 décembre 2024, relative à l'approbation de la signature de la promesse de vente au bénéfice de SAS IM-AMENAGEMENT – 156, Rue Amiral Gérard Daille 73 000 Chambéry qui se substitue à IMAPRIM 156, Rue Amiral Gérard Daille 73 000 Chambéry,  
Considérant que les conditions suspensives figurant dans ladite promesse de vente sont désormais réalisées, et que rien ne fait obstacle à la réitération authentique de la vente,  
Vu la délibération 2026-020 du 2 mars 2026 approuvant le rachat anticipé de la propriété auprès de l'EPF 74, il convient d'approuver la vente des parcelles cadastrées section D n°33-34 au profit de SAS IM-AMENAGEMENT – 156, Rue Amiral Gérard Daille 73 000 Chambéry pour un montant de 330 000 €.

Au vu de l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

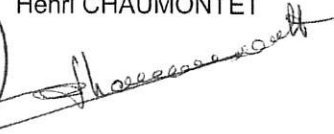
- approuve la vente des parcelles cadastrées section D n°33-34  
à SAS IM-AMENAGEMENT – 156, Rue Amiral Gérard Daille 73 000 Chambéry, ou à toute autre société s'y substituant, pour un montant de 330 000 €,

- autorise le Maire à signer l'acte authentique et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,  
Amélie CONTAT-FONTAINE



Le Maire,  
Henri CHAUMONTET



Acte certifié exécutoire :  
Télétransmis en Préfecture le : 9/03/2026  
Publié le : 9/03/2026  
Le Maire,  
Henri CHAUMONTET

